



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20180810_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20180810_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20180810_HRelev.pdf

Lleida, le 10 août 2018

Fait Pertinent

Correction d'erreur sur l'en-tête du Fait Pertinent

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le Décret royal législatif 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 6/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes :

Dans le Fait Pertinent publié le 8 août 2018 concernant la prorogation du programme d'actions en réserve, au premier paragraphe, était mentionnée la circulaire 15/2016 du MAB, tandis qu'il devrait faire référence à la circulaire 6/2018, en vigueur à partir du 2 août 2018, y compris.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement, à Lleida, le 10 août 2018

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Francisco Sapena Soler

PDG et Président Conseil Administration